

Pendant l'admonition et les touchantes exhortations de M. le chanoine Archambeault, qui avait été chargé d'exécuter la sentence de Mgr l'archevêque ; pendant la lecture de l'interdit et le dépouillement des autels, qui s'est fait au chant du *Miserere* et au tintement lugubre des cloches sonnant le glas funèbre, l'assistance écoutait silencieusement, l'âme pleine de repentir.

Il est donc permis d'espérer que les fidèles de Saint-Ignace-de-Loyola auront bientôt mérité de voir lever l'interdit prononcé contre leur paroisse. On s'est déjà mis à l'œuvre, faisant signer des requêtes pour obtenir cette faveur.

À lire les pages suivantes, remplies d'affliction profonde et de tendresse paternelle, on verra d'ailleurs que c'est là le plus vif désir du pasteur qui s'est vu forcé de sévir, comme autrefois le divin Maître, contre les profanateurs de la maison de Dieu.

Notons, avant de terminer, que le délit n'a pas été commis en présence du Saint-Sacrement. Selon l'habitude partout suivie quand une assemblée doit se tenir dans l'église, les saintes espèces avaient été préalablement déposées à la sacristie.

PAUL BRUCHESI

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Aux fidèles de la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola

Nos très chers frères,

Nous avons appris avec une profonde douleur les scènes déplorables qui ont eu lieu dans votre paroisse dimanche dernier, à l'occasion de l'élection d'un marguillier.

Les lois de la justice et de la charité ont été violées en matière grave. Dans le lieu saint, en face de l'autel, on a échangé des insultes et des injures ; des paroles on est passé aux actions les plus répréhensibles. Quelques-uns ont eu l'audace de se porter à des voies de fait sur la personne de leur dévoué curé ; une véritable bagarre s'en est suivie, et le sanctuaire a été souillé par l'effusion du sang. Et cela à propos de difficultés légères qui, portées devant nous, auraient pu être si

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.